

## Textes pour le Rassemblement du 30 Juin 2017

### Aucun Droit en moins !

Le Brésil vit actuellement une grave crise politique et sociale. Le coup d'Etat institutionnel emmené par des politiciens corrompus, financés par des entreprises liées direct ou indirectement à eux, orchestré par les grands médias et appuyé par le judiciaire, a comme un des objectifs principaux la réduction des droits sociaux et des travailleurs du peuple brésilien. Avec la crise économique qui est arrivée plus tard au Brésil, mais a fini par atteindre l'économie de notre pays, les secteurs capitalistes nationaux et internationaux dans leur recherche de maintenir, - et toujours d'augmenter - leurs marges de gains, veulent retirer le minimum des garanties conquises par la population ; ces conquêtes qui ont couté tant de luttes, tant de sang et tant de sacrifices à la classe ouvrière au long de notre histoire, sont menacés aujourd'hui par les propositions de réformes des lois de travail et de la sécurité sociale, englobant les retraites. Le mot « réforme » est en réalité un euphémisme pour dire « fin », « destruction ». Ceci parce que dans la pratique la CLT (Consolidation des Lois de Travail) aura uniquement de la valeur pour quelques aspects et parce que la retraite sera pratiquement fictive si ces deux propositions de réforme seront approuvées.

Deux coups très durs ont déjà été portés par le gouvernement putschiste de Michel Temer :

- 1) l'approbation de la PEC (Proposition d'amendement de la Constitution) qui a gelé pour 20 ans les investissements du gouvernement dans des secteurs comme santé, éducation
- 2) la loi de la sous-traitance qui non seulement est étendue pour n'importe quel type d'activité, mais permet des contrats temporaires jusqu'à 9 mois de durée, et précarise ainsi sensiblement la situation des travailleurs.

C'est pourquoi il est urgent d'unir toutes les forces pour que ces attaques n'avancent pas. La grève générale et les manifestations programmées pour le 30 juin 2017, organisées par les mouvements sociaux et les syndicats brésiliens, ont comme mot d'ordre la défense de ces droits :

**AUCUN DROIT EN MOINS !**

**FORA TEMER !**

### Sous-traitance illimitée (Loi N° 13,429, du 31 mars 2017)

En mars de cette année la loi proposée par le gouvernement illégitime qui altère les règles de la sous-traitance a été approuvée par le Congrès National. En fait, Temer a récupéré le texte qui avait été proposé il y a 19 ans par le président Fernando Henrique Cardoso (1995-2003).

Avant cette loi, les entreprises pouvaient seulement embaucher des fonctionnaires temporaires pour des « activités intermédiaires », comme service de nettoyage, de manutention et de sécurité. Cette sous-traitance, même si limitée, gérait déjà une situation de précarité pour les travailleurs de ces secteurs, de surcroît, peu valorisé par la société brésilienne. En plus d'avoir des salaires réduits, leur condition de fonctionnaire sans lien avec

l'entreprise pour laquelle ils travaillent, fragilisaient beaucoup leur possibilités de revendication et ceci les exposaient à des violations, comme par exemple : des contrats abusifs, exploitation en relation aux heures de travail, non-paiement de salaires et des coupes de budget, entre autres. C'est très fréquent le cas des entreprises qui déclarent faillite la veille de la fin des contrats pour ne pas payer les droits des travailleurs.

Avec l'approbation de la nouvelle loi en mars de cette année toutes les activités d'une entreprise peuvent être sous-traitées, élargissant ainsi la vulnérabilité des travailleurs. C'est un fait statistique : les salaires des sous-traitances sont plus bas que ceux des autres employés. Selon la Central Syndicale CUT la différence atteint les 25%.

Au-delà de ça, la nouvelle loi permet que les contrats puissent être prolongés jusqu'à 9 mois. Bien que, en théorie, les travailleurs temporaires ont les mêmes droits que ceux qui ont une carte professionnelle, dans la pratique se crée une situation où les travailleurs peuvent passer des années en sautant d'un contrat temporaire à un autre sans bénéficier des congés payés, par exemple. L'idée d'un emploi stable s'envole complètement avec une loi pareille, ainsi que quiconque type de garantie. Pire encore, si l'employeur décide de rompre le contrat avant son terme, l'employé n'a pas droit à un préavis, ni pourra bénéficier de l'amende de 40% du FGTS, un fonds de garantie pour l'employé.

Nous savons que ce qui régit la valeur des salaires est la force ou la fragilité des employés en face des employeurs, pour cela cette loi de sous-traitance doit être révoquée immédiatement !

AUCUN DROIT EN MOINS !

FORA TEMER !